

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio araldico svizzero : Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 105 (1991)

Heft: 1-2

Artikel: De la "Passion du Christ" à la "Croix suisse" : quelques réflexions sur une enseigne suisse

Autor: Marchal, Guy P.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-745686>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la «Passion du Christ» à la «Croix suisse»: quelques réflexions sur une enseigne suisse*

Guy P. MARCHAL

On sait le rôle qu'ont joué les bannières sur le plan militaire tout au long du Moyen Age et bien au-delà. Ainsi, nous n'insisterons pas sur leur fonction proprement militaire. Notre intérêt va vers d'autres objectifs: au Moyen Age, les bannières avaient des significations beaucoup plus profondes qu'aujourd'hui. Elles ne remplissaient pas uniquement la fonction de se faire reconnaître. Qu'elles étaient des signes de repère, des points d'orientation bien visibles au-dessus de la mêlée furieuse et désespérée, qui en douterait? Mais, bien plus, elles étaient des symboles consciemment ressentis, des objets de croyances¹. Croyances et sentiments qui se révèlent surtout à travers

* La recherche dont les résultats sont présentés ici a été entreprise en 1979-1980 en vue d'une publication dans le «Rapport de l'Institut suisse d'armes anciennes 5». Ce «Rapport» n'ayant jamais paru, je suis heureux que, sur l'initiative des éditeurs de ce numéro, je puisse la publier à présent. Ceci d'autant plus que les recherches actuelles sur la prise de conscience des Confédérés, auxquelles j'ai eu accès, auront à se pencher sur les problèmes étudiés ici et qu'il serait donc irresponsable de continuer à laisser moisir ce travail dans un tiroir à Grandson. Il ne m'a pas paru nécessaire de remanier le texte puisqu'aucun travail touchant au fond même des thèses présentées ici n'a paru entre-temps. Seules les chroniques illustrées dont j'ai consulté les originaux ou les fac-similés disponibles ont connu des éditions fac-similés modernes, avec des commentaires scientifiques, qui permettraient des précisions au sujet des illustreurs, mais qui ne touchent pas aux questions abordées ici. Cette décision me paraît légitime d'autant plus qu'il ne s'agit là point d'un travail achevé, mais bien de thèses soumises à la discussion dans un domaine de recherche où depuis longtemps rien n'a plus bougé et où des énoncés sont repris de citation en citation sans jamais être mis en question. Si, grâce à l'intérêt éveillé un jour de pluie chez les jeunes éditeurs de ce numéro devant les vénérables bannières du Bundesbriefarchiv à Schwytz, cette discussion était reprise, le présent travail aurait atteint son but.

¹Fondamental pour la méthode d'interprétation de ces signes et symboles: P. E. Schramm, *Herrschaftszeichen und Staatssymbole*, 3 tomes (*Schriften der Monumenta Germaniae Historica*, 13, I-III), Stuttgart, 1954-1956 (cité Schramm). Voir surtout tome II, pp. 644 ss., t. III, pp. 1065 ss. et, du même auteur: *Kaiser, Könige und Päpste*, t. IV/2, Stuttgart, 1971, pp. 665 ss.

un foisonnement de légendes, d'interprétations littéraires et de coutumes ayant trait à ces symboles. Mieux que d'être simplement des enseignes militaires, ils pouvaient remplir des fonctions hautement politiques, devenir le point de cristallisation d'une prise de conscience d'un groupe ou d'une nation².

Tout le monde connaît la légende de l'empereur Constantin à qui le Christ lui-même aurait donné le *vexillum crucis* avec la promesse «hoc signo vinces!» avant la bataille victorieuse près du pont du Tibre. Ce que l'on sait moins, c'est que ce motif s'est propagé à travers les âges. L'octroi d'une enseigne par le ciel — par Dieu lui-même, par la Vierge ou par des anges — a souvent joué un rôle de première importance lorsqu'il s'agissait, en temps de crise, de rassembler les sujets autour de la dynastie, le peuple autour d'une idée.

Un exemple bien connu est celui de l'oriflamme des rois de France³. Mais ce motif se répète chez les Portugais où le premier roi aurait reçu dans une vision céleste du Christ l'inspiration pour les armoiries du Portugal avant la victoire d'Ourique en 1139⁴. Il se répète de même au Danemark, où le Danebrog lui aussi aurait été conféré par le ciel. Dans l'Empire germanique, on le rencontre au moins dans l'iconographie où des anges remettent à l'empereur la bannière impériale⁵. Le motif se retrouve même dans les mouvements populaires: chez les pastoureaux par exemple, qui se rassemblèrent sous une bannière qui leur aurait été octroyée par la Vierge elle-même⁶. Dans cette tradition, il faut aussi insérer — à ce qu'il nous semble — les différentes légendes d'octroi des bannières aux cantons de la Suisse centrale par un pape du IV^e ou du IX^e siècle. Nous avons essayé ailleurs de montrer le rôle important qu'ont joué celles-ci pour

²Voir par exemple l'étude instructive que P. Contamine a consacrée à «L'oriflamme de St-Denis aux XIV^e et XV^e siècles. Etude de symbolique religieuse et royale», dans *Annales de l'Est*, 25, 1973, pp. 179-244.

³M. Bloch, *Les rois thaumaturges*, Paris, 1961, 2^e éd., pp. 235 sq.

⁴M. Blöcker-Walter, *Alfons I. von Portugal. Studien zur Geschichte und Sage des Begründers der portugiesischen Unabhängigkeit*, Diss. Zürich, 1966, spéc. pp. 16-19 et passim.

⁵Danebrog: Schramm III, p. 788; Empire: Schramm II, p. 652.

⁶E. Berger, *Histoire de Blanche de Castille, reine de France*, Paris, 1895, pp. 393 sq.



Il. n° 2: La bataille de Laupen en 1339, le combat des Waldstätten contre les chevaliers (Diebold Schilling, *Spiezer Chronik* [1485]. p. 275).

la prise de conscience d'une identité communautaire par les habitants de ces contrées⁷.

Cette fois nous traiterons de la croix, dite suisse, et nous chercherons par une relecture des sources disponibles à en éclaircir la signification, le message.

Il va sans dire que dans le cadre restreint de cette publication, une telle étude ne saurait être exhaustive. Nous devons passer sur bien des points de détail, sujets à discussion; néanmoins, les grandes lignes se dessinant déjà assez clairement, il nous semble utile de soumettre les résultats à la discussion.

1. LES THÈSES SUR L'ORIGINE ET LA SIGNIFICATION DE LA CROIX SUISSE

Bien sûr nous ne sommes pas les premiers à nous pencher sur ce problème. Il existe déjà plusieurs thèses, parmi lesquelles nous en retenons surtout quatre:

- 1) Nous pouvons vite passer sur la première. Elle a été soutenue avant tout par Charles Borgeaud dans «l'Histoire militaire de la Suisse», qui faisait découler la croix suisse de la petite croix dans l'angle de la bannière schwytzoise, supposant que celle-ci était très ancienne. Cette supposition s'étant avérée erronée, la thèse n'a plus été retenue par la science, bien qu'elle jouisse, dans l'opinion publique, d'une autorité continue⁸.
- 2) La seconde thèse⁹ est de loin la plus importante, ce qui nous oblige à l'examiner de manière plus approfondie. Elle fait découler notre croix de l'iconographie de la légion thébaine et de saint Maurice. Elle s'appuie sur le fait que le fanion avec la croix blanche apparaît d'abord dans le milieu bernois. On savait en plus que les armoiries

⁷G. P. Marchal, *Die frommen Schweden in Schwyz. Das «Herkommen der Schwyzer und Oberhasler» als Quelle zum schwyzerischen Selbstverständnis im 15. und 16. Jh.* (Basler Beiträge zur Geschichtswissenschaft, 138), Bâle, 1976 (cité Marchal).

⁸Les indications bibliographiques concernant les différentes thèses ne sont pas exhaustives. C. Borgeaud, *Schweizerische Kriegsgeschichte*, tome I, pp. 90-93. Cf. Marchal, pp. 14 ss., notes 23 et 24.

⁹Th. v. Liebenau, «Das Schweizer Kreuz», dans *Archives héraldiques suisses* (cité AHS), 15, 1900, p. 126 sq.; A. Zesiger, «Das schweizer Kreuz. 1. das Berner Kreuz», dans AHS, 25, 1910, pp. 2 ss.; R. B. «Les origines de la Croix fédérale. Savoie et Saint-Maurice», dans *Revue politique*, 21, 1942, pp. 229-232; A. Bruckner, *Schweizer Fahnenbuch*, Saint Gall, 1942, pp. XXXXII sq. (cité Bruckner); Marchal, p. 19, note 34.

Les différentes formules héraldiques des chroniques illustrées. On comparera surtout l'exécution de la bannière schwytzoise.



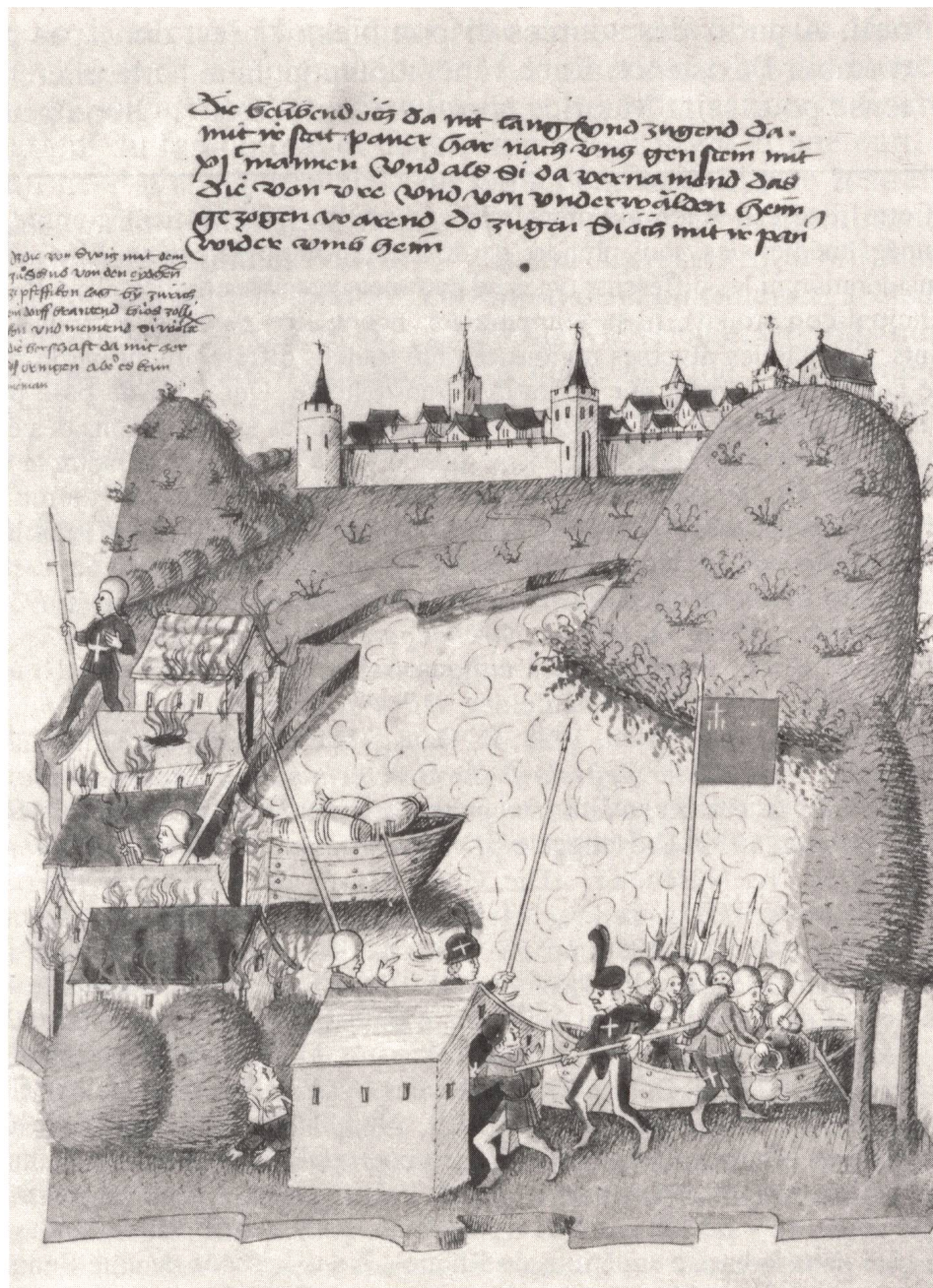
Ill. n° 1: La bataille de Laupen en 1339, le combat des Waldstätten contre les chevaliers (Diebold Schilling, *Berner Chronik* [1478–1484], t. I, p. 124).

et les bannières de Savoie se composaient, elles aussi, de la croix d'argent sur fond de gueules. On déduisait de ce fait que, probablement au temps où Berne se trouvait sous le protectorat des comtes de Savoie, ceux-ci lui auraient octroyé cette enseigne. Or le sanctuaire le plus précieux du comté de Savoie était Saint-Maurice, lieu de martyre de la légion thébaine. Dans l'iconographie, cette légion, ainsi que les différents martyrs thébains, dont leur chef saint Maurice, sont le plus souvent représentés avec la croix blanche sur leur cuirasse, leur bouclier ou leur bannière rouge¹⁰. Par conséquent, on interprétait le fanion bernois et la croix suisse comme des vestiges du culte de saint Maurice qui, par l'intermédiaire des armoiries savoisiennes, se seraient répandus aussi en Suisse. «Ce saint copte de l'Égypte chrétienne est devenu le *saint national* de l'Helvétie. La croix blanche sur fond rouge qui figure dans les armoiries de la Suisse était à l'origine l'insigne de saint Maurice et de la légion thébaine» pouvait affirmer L. Réau dans son *Iconographie de l'Art Chrétien*¹¹.

De prime abord, cette thèse semble avoir des avantages indéniables: n'oublions pas que Saint-Maurice fut un centre de culte qui, au haut Moyen Âge, rayonnait en terre de France et jusqu'aux confins de l'Empire. Et ne rencontre-t-on pas çà et là en Suisse saint Maurice comme patron d'église? Comment alors douter qu'il ne soit devenu le patron de la Confédération? Mais, si l'on y regarde de plus près, et que l'on scrute les témoignages de culte — les patronats, les fêtes liturgiques et les croyances populaires —, on est bien loin de constater la propagation exceptionnelle de ce culte que l'on croyait parfois voir dans nos régions. Bien sûr, en Savoie, on constate une centaine de patronats de saint Maurice dans le seul diocèse de Genève et une trentaine dans les régions d'influence savoisiennes du diocèse de Lausanne. En Savoie, l'ordre de saint Maurice est fondé en 1434, et le jour de commémoration de ce saint a été institué — beaucoup plus tard il est vrai, mais répondant certes à une vivacité du culte et à une croyance populaire de longue date — en 1603 comme jour de fête nationale. En Valais, on note

¹⁰Il est vrai que saint Maurice porte souvent la croix tréflée comme les armoiries actuelles de Saint-Maurice. Aussi Liebenau, *op. cit.*, p. 126 a-t-il recours à une explication chronologique. La croix tréflée serait d'après lui une création postérieure. A vrai dire, l'héraldique des drapeaux dans l'iconographie des saints n'a pas encore été étudiée systématiquement.

¹¹T. III/2, p. 936 (souligné dans le texte).



Ill. n° 3: Episode de la guerre de Zurich; les Schwytzois brûlent Zollikon en 1445. Exemple d'une formule très simple (Bendicht Tschachtlan, *Berner Chronik* [1468–1472], p. 205).

une vingtaine de patronats; dans les parties de la Suisse alémanique actuelle, une cinquantaine; une quarantaine par contre dans la seule région d'Alsace et plus de cent dans le bassin supérieur du Rhône¹². A partir des sources disponibles, il n'est donc pas possible d'établir l'existence d'une vénération populaire particulièrement intense pour saint Maurice chez les Confédérés¹³. On ne peut s'em-

¹²Cette liste est volontairement très sommaire. Elle ne tient compte que des données médiévales, sans prendre garde à la chronologie exacte. Elle ne prend en considération ni les différents types de patronats possibles (église-chapelle, patronat principal-copatrat), ni la comparaison nécessaire avec les patronats d'autres saints. Puisque les diverses régions ont été traitées différemment par la recherche, une comparaison reste une opération bien délicate. Ont servi de base pour cette évaluation provisoire: M. Benzerath, « Statistique des saints patrons des églises du diocèse de Lausanne au Moyen Age », dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 6, 1912, pp. 81 ss., pp. 187 ss.; 8, 1914, pp. 57 ss.; du même auteur: *Kirchenpatrone in der alten Diözese Lausanne im Mittelalter*, Diss. Freiburg, 1913; J. Burlet, *Le culte de Dieu, de la Sainte Vierge et des Saints en Savoie avant la Révolution (Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie. Documents, 9)*, Chambéry, 1922; O. Farner, *Kirchenpatrozinien des Kantons Graubünden* (54. Jahresbericht der Historisch-antiquarischen Gesellschaft von Graubünden, 1924), Coire, 1925; R. Frauenfelder, *Die Patrozinien im Gebiet des Kantons Schaffhausen*, Diss. Zürich, 1928; K. Gaus, «Die Heiligen der Gotteshäuser von Baselland», dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 2, 1903, pp. 122-162; E. Gruber, *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, Diss. Freiburg, 1932; R. Henggeler, *Die Patrozinien im Gebiet des Kantons Zug*, Zoug, 1932; A. Nüscher, «Die Gotteshäuser der Schweiz» (*Historische-antiquarische Forschungen*, I-III), Zurich, 1863-1873, puis dans *Der Geschichtsfreund*, 39, 1884, pp. 73-144; 40, 1885, pp. 1-82; 44, 1889, pp. 1-78; 45, 1890, pp. 285-336; 46, 1891, pp. 45-107; 47, 1892, pp. 117-224; 48, 1893, pp. 1-80 et dans *Argovia*, 23, 1892, pp. 121-241; 26, 1895, pp. 1-129; 28, 1900, pp. 1-55; registre éd. par A. Waldburger dans *Beilage zum Anzeiger für Schweizer Geschichte*, 1900; M. Barth, «Handbuch der elsässischen Kirchen im Mittelalter» (*Archives de l'église d'Alsace*, 27-29, NS 11-13), Strasbourg, 1960-1963; A. Granges, H. Parriat, R. Perraud, «La nécropole gallo-romaine et barbare de Briord (Ain)», dans *Revue périodique de vulgarisation des sciences naturelles et historiques de «La physiohile»*, 41, 1965, p. 70, carte sur le «culte de saint Maurice dans le bassin supérieur du Rhône». Nous laissons de côté l'énumération des reliques de saint Maurice et nous renvoyons à E. A. Stückelberger, *Geschichte der Reliquien in der Schweiz*, 2 t., Bâle, 1902/1908: signalons cependant qu'en 1343 l'ordre teutonique qui tenait la cure d'âmes à Berne fit amener de plusieurs endroits des reliques de ce saint, pp. 47 ss., nos 228-234 et 239.

¹³Ne confondons pas les thébains avec les Dix Mille martyrs (22 juin) qui, eux, avaient une certaine importance chez les Confédérés. Ils étaient en quelque sorte les patrons de guerre de ceux-ci. F. Fiala, «Der Zehntausend Rittertag als

pêcher de constater la faiblesse de ce culte dans les régions suisses. Après cette constatation sur le culte en général, concentrons-nous sur le fanion bernois et les armoiries savoisiennes, tous deux pourvus de la croix blanche sur fond de gueules. Ont-ils découlé de l'enseigne de la légion thébaine? Les sources écrites ne donnent aucun renseignement. Les chroniques et les ordonnances militaires ne parlent du fanion que de façon imprécise: il y a, d'une part, le fanion de l'avant-garde ou d'un détachement militaire restreint («Auszugsfähnlein») et, d'autre part, la bannière de la mobilisation générale («mit ganzer Macht»)¹⁴. Jusqu'à présent nous n'avons rencontré qu'à Bâle la mention du fanion de saint Maurice, le «sant Mauricien venlin», datant du milieu du XV^e siècle. Si nous nous rappelons que Bâle avait adopté à cette époque l'ordonnance militaire bernoise, et que cette mention se trouve justement ajoutée dans la copie de cette ordonnance, nous saisissons tout l'intérêt de cette notice. Mais — hélas! — il n'y a aucune description héraldique et les sources iconographiques nous font presque complètement défaut¹⁵. Ne pourrait-on pas, suivant la «thèse de saint Maurice», penser que ce fanion portait la croix blanche sur fond rouge?

Schlachtfeiertag», dans *Anzeiger für Schweizerische Geschichte*, 2, 1876, pp. 201-207; H. G. Wackernagel, «Einige Bemerkungen zum Geschichtsbild in der Alten Eidgenossenschaft», dans *Discordia concors* (Festschrift Edgar Bonjour), t. II, Bâle, 1968, pp. 303-315.

¹⁴W. Schaufelberger, *Der Alte Schweizer und sein Krieg. Studien zur Kriegsführung vornehmlich im 15. Jh.*, Zurich, 1966, 2^e éd., p. 168; des ordonnances militaires enregistrées ici, nous avons contrôlé: Appenzell 1409, Berne 1410-1415, Berne 1443-1448, Zurich 1444, Fribourg 1447; H. Schneider, «Schweizer Schützenfähnchen des 15. und 16. Jh.», dans *Zeitschrift für schweizerische Archäologie und Kunstgeschichte*, 32, 1975, pp. 243 ss.

¹⁵Archives d'Etat de Bâle, Ratsbücher A 7, f.87r: «Item wenn man mit macht zu velde zucht, so sol dz Rossvolk daz gross vennlin mit dem Baselstabe füren. Wenn man aber nit mit macht usszügit, so sol dz Rossvolk sant Mauricien venlin füren, also dz es kleiner gemacht werde den dz ietzge venlin ist...» Il s'agit donc ici de l'enseigne des hommes d'armes à cheval. Voir au sujet de l'organisation militaire de Bâle: A. Bernoulli, «Die Organisation von Basels Kriegswesen im Mittelalter», dans *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde*, 17, 1918, pp. 120-161, où il interprète ce fanion, à tort ou à raison, comme un fanion représentant saint Maurice, p. 155. Seules deux sources iconographiques tardives nous montrent les troupes bâloises avec les hommes d'armes à cheval: dans un vitrail de 1510 ils portent deux fanions, l'un avec les armes de Bâle, l'autre avec la mention (?) M C X (une bonne reproduction dans *Gedenkbuch St. Jakob 1444-1944*, Bâle,

Arrivés à ce stade de notre réflexion, nous devons faire intervenir une constatation qui, à notre avis, bat en brèche cette thèse. Cette dernière suppose que l'enseigne en question serait venue à Berne par l'intermédiaire des armoiries savoisiennes. Au vu de la fréquente vénération de saint Maurice en Savoie, qui ne serait pas tenté de déduire que ces armoiries sont issues de l'enseigne thébaine? Or, les historiens savoyards aussi, et de longue date, ont fait leurs réflexions à ce sujet. Ils ont fait découler les armoiries de leur pays des croisades, de la paix conclue avec la ville d'Asti en 1257, des rois lombards, du Piémont et même de saint Jean-Baptiste. En réalité, ils n'ont jamais pensé à saint Maurice, tout simplement parce qu'à leur avis la croix pleine ne *pouvait* pas découler de la croix tréflée de saint Maurice¹⁶.

Puisqu'en Savoie on n'avait au sujet des armoiries aucune notion de saint Maurice, c'est à nous de conclure que cette idée ne peut pas avoir été transférée en Suisse par l'intermédiaire des armes de Savoie. C'est peut-être justement à cause de cette discrète réserve du culte de saint Maurice que L. Mühlemann a récemment proposé — introduisant ainsi une variante à la thèse précédente — de choisir comme point de départ un autre thébain: saint Urs de Soleure. Du même coup, il est parvenu à éliminer l'intervention de la Savoie, car à l'époque où d'après lui le fanion bernois fut introduit — dans la seconde moitié du XIV^e siècle — Berne était parmi les adversaires de celle-ci¹⁷. Mühlemann argumente par le fait que le culte de saint Urs eut une certaine importance à Berne à cette époque. Il n'en reste pas moins que le culte de saint Urs n'a véritablement pris son essor qu'après la découverte de sa tombe à Soleure en 1519¹⁸.

1944, pl. 6); dans la chronique illustrée de Lucerne (1513), f.50v ils portent un fanion coupé en rouge et en bleu. L'énigme du «sant Mauricien venlin» bâlois est loin d'être résolue!

¹⁶C. A. Gerbais de Sonnaz, *Bandieri, standardi e vessilli di Casa Savoia, dai conti di Moriana ai Re d'Italia (1200-1861)*, Turin, 1911, 2^e éd., pp. 11-19 et spéc. p. 14.

¹⁷L. Mühlemann, *Die Wappen und Fahnen der Schweiz*, Lucerne, 1977, p. 40.

¹⁸Culte à Berne: saint Urs figura dans le cri de guerre des Bernois à Laupen 1339; les Bernois envoyaient annuellement une offrande à saint Urs à Soleure (F. Fiala, *Das St. Ursus-Panner, ein Andenken an die Belagerung von Solothurn 1318*, Soleure, 1869, p. 19). Le sceau de Soleure: Mühlemann, *op. cit.*, p. 82. Culte après 1519: Stückelberger, *op. cit.*, p. 89 n^{os} 458 ss., enregistre un vrai «boom» de translations de reliques à partir de 1519 jusqu'au XVII^e siècle. La légende de la protection de Soleure par saint Urs en 1318 date du XVI^e siècle.



Ill. n° 4: Un exemple de vitrail armorié: le vitrail de Schwytz dans le cloître du couvent de Muri de 1557, agrandissement partiel (B. Anderes, *Glasmalerei im Kreuzgang Muri*, Berne, 1974, p. 136, pl. 39).

- 3) Une toute autre approche a été tentée par l'historien bernois Hans Strahm. Il a mis le fanion bernois en relation avec la bannière impériale, qui arborait elle aussi la croix blanche sur fond rouge. Nous n'avons pas à étudier ici le problème de cette enseigne impériale. La discussion a été faussée à une époque pas si lointaine par une certaine idéologie. On pourrait passer sur ce point, si on ne rencontrait pas jusqu'à nos jours ici et là des traces de cette discussion. On devrait en tout cas se méfier sitôt que l'on est confronté à l'antique bannière de sang («uralte Blutfahne») impériale et à ses «congénères»¹⁹. Quant à l'interprétation du fanion bernois par Hans Strahm, comme étant le symbole de la liberté impériale octroyée à toute ville accédant au statut de ville d'Empire, on n'a pas trouvé de cas analogue. Le fanion bernois serait donc la seule pièce justificative à l'appui de cette thèse. Autant dire qu'elle est sujette à caution.
- 4) La dernière thèse que nous avons à mentionner fait découler la croix suisse des croix flottantes que les Confédérés fixaient sur leurs vêtements²⁰. Le premier témoignage de cette coutume est — on le sait — la bataille de Laupen en 1339, telle qu'elle nous est relatée en 1420 par Conrad Justinger. Plus tard, cette enseigne commune à tous aurait été fixée dans les fanions et bannières des différents cantons. Cette thèse a l'avantage indéniable qu'elle n'est pas liée à une interprétation concernant le contenu, et par conséquent qu'elle n'est pas déterminée d'avance. D'autre part, pour qui sait combien le temporel et le spirituel se confondent et se pénètrent au Moyen Age, il n'est guère concevable que les Confédérés n'eussent attribué à leur croix quelque signification.

C'est arrivés à ce point que nous devons nous poser la question cruciale: quels étaient donc les sentiments des Confédérés du XV^e siècle, des contemporains de ces enseignes, à l'égard de leur

¹⁹H. Strahm, «Schweizerkreuz, Bernerkreuz und Savoyerkreuz», dans *Der kleine Bund*, 1942, pp. 81-85; du même auteur, «Das Berner Freiheitsbanner», dans *Der Bund*, 1943, n° 94 (20 janvier). E. A. Gessler, *Schweizerkreuz und Schweizerfahne*, Zurich, 1937, p. 21, fait découler tous ces drapeaux à croix blanche sur fond rouge de l'enseigne impériale. En ce qui concerne la couleur rouge, on est devenu beaucoup plus prudent et l'article fondamental de O. Neubecker sur le drapeau dans *Reallexikon zur deutschen Kunstgeschichte*, 6, Stuttgart, 1972, col. 1060-1168, prend, à juste titre, ses distances, col. 1074 sq. Cf. Marchal, p. 9, note 6.

²⁰E. A. Stückelberger, «Vom Schweizerkreuz» dans *AHS*, 27, 1913, pp. 36 ss.; L. Mühlemann, *op. cit.*; A. Riemenschneider, «Das weisse Kreuz im roten Feld», dans *Das Rheintal*, 1973, pp. 89-93.

croix? Pensaient-ils à saint Maurice, à saint Urs ou à la liberté impériale? C'est là le point de départ de notre essai.

2. LES SOURCES

Il convient au préalable de faire quelques réflexions méthodologiques de critique de sources. Nous nous limiterons cependant à quelques types de sources qui se sont révélées être d'un intérêt particulier pour notre recherche: les drapeaux bien sûr, les sources iconographiques comme les chroniques illustrées, les vitraux armoriés officiels et, enfin, parmi les sources écrites, les chansons historiques.

2.1 LES DRAPEAUX

Il va sans dire que dans un travail qui traite de drapeaux, ceux-ci représentent des sources de premier ordre, particulièrement en Suisse où les différents drapeaux ont été conservés avec une rare fidélité. Nul autre pays ne dispose d'une tradition de drapeaux historiques aussi riche. Ce fait, à lui seul, met en évidence la haute signification que les Confédérés ont attribués à leurs enseignes²¹. Pour qui veut puiser dans ce trésor, deux problèmes majeurs se posent: la datation et l'état de conservation du drapeau. A moins qu'il ne soit lui-même spécialiste en la question, l'historien se fiera pour la datation aux indications de Bruckner, sauf correction faite ultérieurement. Plus délicat est le problème de l'état de conservation: se trouve-t-on devant des originaux? Ou alors avons-nous affaire à des drapeaux modifiés? Des éléments ont-ils été enlevés ou ajoutés? Il est nécessaire de poser ces questions chaque fois qu'on étudiera un drapeau. Bruckner et Mühlemann donnent quelques indications. Mais il reste que l'historien aimerait pouvoir disposer de plus de résultats d'une «archéologie de l'étoffe», travail épineux que seuls les spécialistes conservateurs peuvent fournir. En tout cas, il est erroné de supposer a priori que l'état actuel d'un drapeau corresponde à son état original.

2.2 LES SOURCES ICONOGRAPHIQUES

L'historiographie suisse dispose pour le bas Moyen Age d'un trésor de sources iconographiques tout à fait unique. Comme nulle part

²¹Nous nous appuyons pour cette étude sur Bruckner qui reste la base fondamentale de toute recherche vexillologique, même si des détails sont à corriger aujourd'hui. L'importance particulière de cette tradition suisse se révèle aussi dans O. Neubecker, *op. cit.*

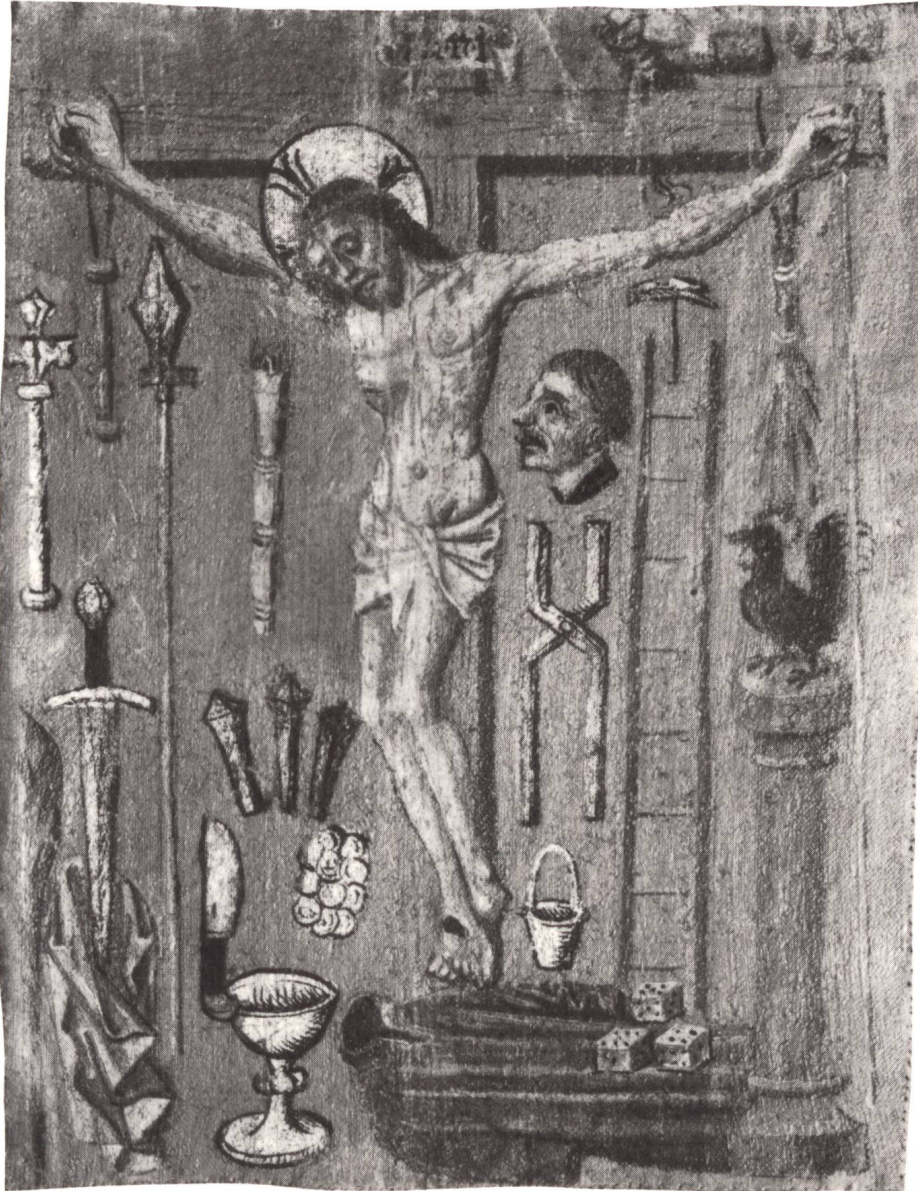
ailleurs, on a commencé dans nos villes à accompagner d'illustrations le récit des grands événements historiques. D'autre part, porté par une conscience de soi affermie, on prit l'habitude de faire représenter les armoiries cantonales sur les vitraux d'un art sublime, et c'est l'épanouissement de la peinture sur verre suisse qui nous a légué un véritable trésor de représentations héraldiques.

2.2.1 LES CHRONIQUES ILLUSTRÉES

Rien qu'à Berne, et en une vingtaine d'années, ce sont trois chroniques illustrées qui ont été élaborées: la chronique de Bendicht Tschachtlan (1468-1472), la chronique officielle de Berne de Diebold Schilling (1478-1484), la chronique de Spiez (1485), travail privé de ce dernier. Du même auteur, il existe encore un grand fragment de la version non censurée de la chronique de Berne, la chronique dite des guerres de Bourgogne. Enfin, son neveu, Diebold Schilling de Lucerne, a lui aussi rédigé et illustré une chronique, celle de Lucerne (1513)²². Toutes ces illustrations nous donnent de multiples renseignements. Mais, pour les lire, il faut prendre quelques précautions méthodologiques. Ces images ne sont surtout pas les sources contemporaines des événements qu'elles illustrent. Trop souvent, on a eu tendance à les regarder comme des photographies. Or, ces illustrations ont été confectionnées d'après un certain programme iconographique, établi selon certaines intentions à l'époque de leur exécution et approprié à la technique plus ou moins subtile dont disposait l'illustrateur²³. Pour saisir ce programme, il est

²²Voir sur les chroniqueurs: R. Feller, E. Bonjour, *Geschichtsschreibung der Schweiz*, 1, Bâle, 1979, 2^e éd., pp. 14-16, pp. 21-26 et pp. 66-71. Nous nous appuyons sur les éditions en fac-similé: *Bendicht Tschachtlan, Berner Chronik 1424-1470*, éd. par H. Blösch, L. Forrer, P. Hilber, Genève/Zurich, 1933; *Diebold Schilling, Berner Chronik*, éd. par H. Blösch, P. Hilber, Berne, 1943-1945; *Diebold Schilling, Spiezer Chronik 1485*, éd. par H. Blösch, Genève, 1939; *Diebold Schilling, Luzerner Bilderchronik 1513*, éd. par A. A. Schmid, Lucerne, 1977, et Zentralbibliothek Zurich, Mscr. A 5, Diebold Schilling, *Grosse Burgunderchronik* [quelques reproductions de cette chronique se trouvent dans C. G. Baumann, *Über die Entstehung der ältesten Schweizer Bilderchroniken (1468-1485) unter besonderer Berücksichtigung der Illustrationen in Diebold Schillings Grosser Burgunderchronik in Zürich*, Diss. Zürich, 1971].

²³Voir à ce sujet aussi W. Eichhorn, «Schweizer Chroniken des 14. und 15. Jh. und ihre heraldische Bedeutung», dans *AHS*, 86, 1972, pp. 20-31; du même auteur, «Heraldik und Ikonographie eidgenössischer Chronistik des 15. Jh.: Die Spiezer Chronik des Diebold Schilling», dans *Heraldica et genealogica. 10. internationaler Kongress für Genealogie und heraldische Wissenschaften, Wien, 1970*, t. II,



Ill. n° 5: Le carré d'angle aux instruments de la Passion du Christ (seconde moitié du XIV^e siècle). C'est l'original que les illustrateurs des chroniques cherchaient à réduire à une formule plus simple et que les peintres sur verre réussirent à rendre assez fidèlement (détail, Schweizerisches Bundesbriefarchiv, Schwytz).

indiqué de traiter les illustrations en rapport avec le texte auquel elles se réfèrent. Il en ressort que les représentations héraldiques ne sont pas un but en soi, mais que l'illustrateur veut avant tout montrer par des moyens héraldiques qui était de la partie. Pour ce faire, il n'a pas besoin de donner des représentations héraldiques exactes; il lui suffit — surtout quand il s'agit d'armoiries plus complexes — d'avoir recours à une réduction de la figure héraldique à une formule. Du reste, dès que la formule choisie est suffisamment explicite, de sorte qu'on ne peut plus s'y méprendre, certaines variations sont possibles: qui veut s'en faire une idée n'a qu'à comparer les différentes représentations des bannières lucernoise et zurichoise où les couleurs sont échangées de part et d'autre²⁴.

Rien n'appuie mieux ce que nous venons d'exposer que l'existence, chez le même auteur, de deux programmes héraldiques différents pour le même motif. Même dans les deux œuvres de maturité du Schilling bernois — si rapprochées qu'elles soient —, le traitement héraldique des drapeaux n'est pas nécessairement pareil (cf. illustrations n^{os} 1 et 2).

Cela nous amène à la conclusion que l'élément subjectif de l'illustrateur est trop important pour que nous puissions nous servir des représentations héraldiques sans précautions.

On établira donc comme règle d'interprétation générale que là où il y a concordance entre les différentes chroniques, on se trouve devant un fait héraldique communément admis à l'époque de la réalisation. Là où il y a discordance, on peut en déduire que les connaissances héraldiques étaient assez vagues pour permettre un certain flottement dans la représentation, ou encore que le thème héraldique était assez complexe pour amener les illustrateurs à des formules de schématisation personnelles (cf. illustrations n^{os} 1, 2 et 3).

2.2.2 LES VITRAUX ARMORIÉS OFFICIELS

Depuis la deuxième moitié du XV^e siècle, il devint coutumier en Suisse d'offrir aux autres cantons, ou à des couvent ou à des sociétés

Vienne, 1972, pp. 653-660, où malheureusement la partie principale a été supprimée. Nous renvoyons le lecteur intéressé à l'étude de H. G. Wackernagel, *op. cit.*, dont le point de départ est la constatation du fait que Schilling, dans sa Chronique de Berne, représente les anciens Confédérés en armures tout comme des chevaliers.

²⁴Schilling, *Berner Chronik*, I, p. 285 et p. 308; II, p. 140 et p. 278; lors de l'expédition contre Héricourt en 1474, Schilling change de fanion: *ibidem*, III, pp. 276 sq.

ou à d'autres institutions, des vitraux héraldiques. Ceux-ci présentent les armoiries de l'état donateur, le plus souvent accompagnées du porte-bannière. Pour bien apprécier leur valeur de source, il faut savoir comment ils ont été produits. Pour recevoir un vitrail, les intéressés adressaient leur requête à la Diète. Les différents cantons et membres de la Diète envoyaient par la suite le montant du vitrail en argent comptant. L'exécution du vitrail était alors confiée par le bénéficiaire à un artiste indigène, ou à un artiste connu pour son art de peindre les verres²⁵.

Quelle est donc la valeur héraldique de ces vitraux? Même si le donateur ne les faisait pas exécuter par ses propres soins, il nous semble, vu le caractère officiel de ces vitraux, hors de doute qu'il a veillé à l'exécution correcte de ses armoiries. La preuve en est que les vitraux, bien que créés indépendamment par différents artistes, se caractérisent par une extraordinaire uniformité héraldique. On est loin ici de la variation des chroniques illustrées. Du point de vue héraldique, les vitraux sont donc une expression officielle du canton donateur. Par là, ils acquièrent une valeur indéniable de source héraldique (cf. illustrations n^{os} 4, 5 et 6).

2.3 LES SOURCES ÉCRITES: LES CHANSONS HISTORIQUES

Là encore, nous avons à traiter d'un genre de source qui a connu en Suisse une fortune sans pareil. Le XV^e et le début du XVI^e siècle suisse connaissent un épanouissement unique de la chanson historique²⁶. Cette constatation à elle seule fait déjà ressortir la grande importance qu'il faut attribuer à ce type de source. Pourtant une question s'impose: ces chansons expriment-elles vraiment la mentalité populaire? Pour répondre à cette question, il faut nous occuper de deux problèmes.

Le premier est d'ordre chronologique: les chansons sont-elles contemporaines des événements qu'elles relatent et, par ce fait, sont-elles des témoins directs pour qui cherche à élucider l'esprit du

²⁵J. Schneider, *Die Standesscheiben von Lukas Zeiner im Tagsatzungssaal von Baden (Basler Studien zur Kunstgeschichte, 12)*, Bâle, 1958, p. 14, voir à la p. 147 le tableau des séries de vitraux connues. Du même auteur, *Glasgemälde. Katalog der Sammlung des Schweizerischen Landesmuseums in Zürich*, Zurich, 1972.

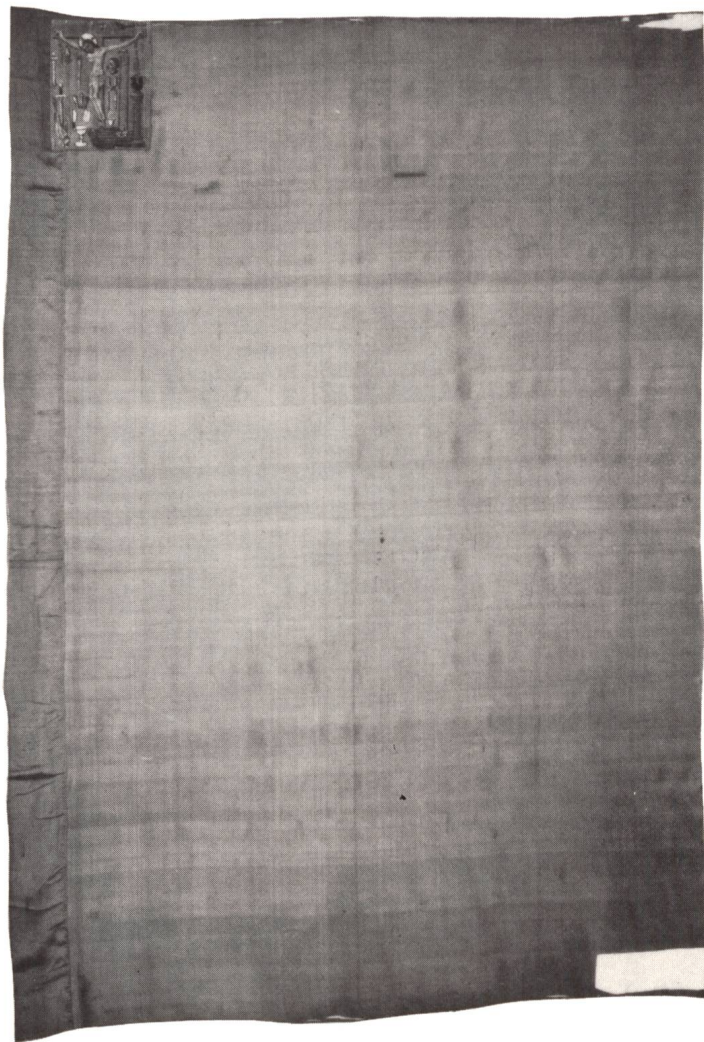
²⁶Editions: R. v. Liliencron, *Die historischen Volkslieder der Deutschen von 13. bis 16. Jh.*, 4 tomes, Leipzig, 1865-1869 (cité Liliencron); L. Tobler, *Schweizerische Volkslieder (Bibliothek älterer Schriftwerke der deutschen Schweiz, 4 et 5)*, Frauenfeld, 1882 et 1884.

temps²⁷? C'est une question difficile à résoudre pour le XIV^e siècle, puisque la tradition écrite ne commence que bien plus tard. Pour la plupart de ces chansons, on a établi qu'elles ont été rédigées bien plus tard que les événements, ce qui est particulièrement le cas pour les chansons de Morgarten, de Laupen (début du XVI^e siècle), et de Sempach, qui date, au moins dans sa forme actuelle, du début du XVI^e siècle. Ces chansons n'ont une valeur de source que pour l'époque de leur rédaction. Encore faut-il qu'elle soit connue. Il en va tout autrement avec la plupart des chansons du XV^e siècle qui sont, à n'en pas douter, contemporaines des événements. Cela est si vrai que l'on ferait mieux de parler de chansons politiques, de propagande ou même d'agitation. C'est justement là que se pose la deuxième question. S'agit-il de chansons populaires ou n'a-t-on pas plutôt affaire à des productions littéraires et propagandistes? Nous ne pouvons pas reprendre toute la discussion à ce sujet²⁸. On n'admet plus aujourd'hui que ce soit l'âme du peuple — si chère aux romantiques — qui s'exprime directement dans ces chansons. On insiste sur leur caractère littéraire, les chansons dites historiques étant des produits propagandistes²⁹. Admettons que ce soit le cas, il n'en est pas moins vrai que ces productions doivent tenir compte des émotions et des idées qui agitent les contemporains. Même si elles veulent les influencer, les chansons politiques doivent répondre à l'opinion publique, ou elles n'auront pas de succès. Or, elles l'avaient à n'en pas douter. On n'a qu'à regarder les témoignages ayant trait au chant; les nombreuses interdictions de chanter ces chansons provocatrices, les mesures de censure, que les gouvernements ont été forcés de

²⁷Pour une première approche de cette question, l'introduction de L. Tobler, *op. cit.*, t. I, pp. XVIII ss. est fort utile. Pour les remaniements de détails ultérieurs apportés par la recherche, on consultera L. Zehnder, *Volkskundliches in der älteren schweizerischen Chronistik (Schriften der Schweizerischen Gesellschaft für Volkskunde, 60)*, Bâle, 1976, pp. 586-597.

²⁸L'orientation la plus récente se trouve chez M. Bausinger, *Formen der «Volkspoesie» (Grundlagen der Germanistik, 6)*, 2^e éd. augmentée, Berlin, 1980, pp. 263-294.

²⁹R. W. Brednich, *Die Liedpublizistik im Flugblatt des 15. bis 17. Jh. (Bibliotheca bibliographica Aureliana, t. LV, vol. 1)*, Baden-Baden, 1974; et spécialement du même auteur, «Von der Eidgenoschaft so wil ich heben an!... Die alten Schweizerlieder in neuer Sicht», dans *NZZ*, 1976, n^o 19 (24-25 janvier) qui avec sa conclusion négative nous semble aller trop loin, tout au moins pour le XV^e siècle.



Ill. n° 6

prendre, pour évaluer la vitalité de ces chansons³⁰. Nous pouvons donc conclure que les chansons historiques ont pour notre propos une valeur de source certaine: si elles ne sont pas les produits de «l'âme du peuple», elles n'en sont pas moins le reflet³¹.

3. LA CROIX DANS LES ENSEIGNES SUISSES

Il ne nous semble pas inutile, avant d'aller plus loin, d'esquisser rapidement l'évolution effective de la croix dans les enseignes suisses. Dans toutes les études vexillologiques suisses, les chroniques illustrées prennent — et pour cause — une place primordiale. Si on examine ces sources de près, on remarque que les illustrateurs traitent le fanion avec la croix blanche sur fond rouge d'une manière très différenciée: la chronique officielle de Berne est particulièrement révélatrice à ce sujet, car elle est caractérisée par la manière conséquente dont le programme héraldique est exécuté. On distingue nettement trois phases: à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle jusqu'en 1341, Schilling interprète ce fanion comme une enseigne bernoise; le fanion précède la bannière bernoise quand il s'agit de l'avant-garde; il est arboré seul quand il s'agit d'une expédition bernoise restreinte³². A partir de 1341, nous constatons que ce sont aussi des corps francs («fryheit», «freiharst») avec une mission plus ou moins officielle, qui sont dotés de cette enseigne par l'illustrateur³³; mais nous nous trouvons toujours dans l'aire d'influence bernoise. A partir de 1440, nous rencontrons cette enseigne en dehors du cadre bernois. Elle est portée par des troupes mixtes avec ou sans Bernois et par des mercenaires du parti schwytzois pendant la guerre contre Zurich³⁴. A partir de l'expédition à Waldshut en 1468, la situation rede-

³⁰Voir L. Zehnder, *op. cit.*, pp. 591 *sq.*, et notes 69 *ss.*, aussi p. 24*; R. Wackernagel, *Geschichte der Stadt Basel*, II/1, Bâle, 1911, p. 176. Pour le problème en général, voir aussi les réflexions méthodologiques de G. Kieslich, *Das «Historische Volkslied» als publizistische Erscheinung. Untersuchungen zur Wesensbestimmung und Typologie der gereimten Publizistik (Studien zur Publizistik, 1)*, Münster/Westphalie, 1958; J. M. Rahmelow, *Die publizistische Natur und der historiographische Wert deutscher Volkslieder um 1350*, Diss. Hambourg, 1966.

³¹Ces remarques valent *mutatis mutandis* aussi pour une autre source intéressant notre étude: le théâtre, L. Zehnder, *op. cit.*, pp. 640-657.

³²Schilling, *Berner Chronik*, I, pp. 32, 34, 68, 76, 82, 88 et 98.

³³*Ibidem*, I, pp. 145, 156, 204, 205, 222, 224, 239, 407 et 409; par contre utilisée comme enseigne bernoise: *ibidem*, I, pp. 158 et 196; II, p. 346.

³⁴*Ibidem*, II, pp. 71, 205, 231 *sq.*, 259, 261, 284, 287, 292, etc.

vient nette: dorénavant le fanion avec la croix blanche est une enseigne uniquement bernoise³⁵ (cf. ill. n° 7), à l'occasion déjà coupée en rouge et noir³⁶. Les autres chroniques de Berne ne concordent avec l'interprétation de la chronique officielle qu'au début, pour la suite elles en diffèrent surtout en ceci qu'elles n'utilisent pas cette enseigne avec la même régularité que cette dernière. Il est frappant que le même Schilling dans sa chronique dite de Spiez donne une interprétation beaucoup plus étroite: le fanion n'apparaît que dans le cadre bernois, une seule fois il est attribué à un corps franc en mission officielle³⁷. Que conclure de cet état de choses? D'abord, que le fanion à la croix blanche avait avant tout pour les illustrateurs bernois des années quatre-vingts la signification d'une enseigne bernoise. Pour Schilling, il n'y a aucune incertitude à cet égard lorsqu'il représente des événements qu'il a lui-même vécus. Il apparaît en outre que Tschachtlan et Schilling ont pensé que cette enseigne était très ancienne (XIII^e siècle). Le seul fanion authentique qui nous a été conservé date de la fin du XIV^e siècle³⁸.

Nous en restons là en ce qui concerne le fanion bernois pour nous occuper de l'autre fanion apparu dans les illustrations des chroniqueurs: le fanion des corps francs. Des chroniques illustrées, on peut conclure qu'au moment de leur exécution on avait conscience du fait que des corps francs, eux aussi, pouvaient arborer cette enseigne. Elle existait donc à cette époque. Et même, elle semblait avoir déjà une certaine tradition puisque pour l'illustrateur de la chronique officielle de Berne il était hors de question que pendant la guerre de Zurich ce fanion fût en usage dans les corps francs du parti schwytzois. Mais nous l'avons vu: l'illustrateur peint ce fanion en beaucoup d'autres

³⁵*Ibidem*, III, pp. 60, 65, 306, 350, etc.

³⁶*Ibidem*, III, pp. 33, 64 et 277. Une aide très utile pour repérer rapidement les illustrations d'intérêt pour notre propos est: L. Störi, *Register zu den Illustrationen der amtlichen und der privaten (Spiezer) Berner Chronik von Diebold Schilling*, 1968 (dactylographié).

³⁷Schilling, *Spiezer Chronik*, pl. 27, 28, 48, 154 et 172; corps franc: pl. 89. Au lieu du fanion, on trouve les bannières ou rien du tout. Chez Tschachtlan, on remarque un traitement à peu près semblable. La grosse *Burgunderchronik* (Zentral Bibliothek Zurich A5) ne concorde pas non plus avec la *Berner Chronik*, bien qu'elle soit plus proche de cette dernière que toute autre chronique. Différences: *Berner Chronik*, III, p. 366 - A 5, p. 289; IV, p. 557 - A 5, p. 458; IV, p. 566 - A5, p. 467; IV, p. 604 - A 5, p. 503; IV, p. 691 - A 5, p. 586; IV, p. 935 - A5, p. 945.

³⁸Bruckner, pp. 27-28 n^{os} 121-125 et les corrections faites par H. Strahm, «Freiheitsbanner», *op. cit.*; Mühlemann, *op. cit.*, pp. 39 *sq.* Nous ne prenons pas position au sujet de l'origine de ce fanion et de ses éléments héraldiques.

occasions à partir du milieu du XIV^e siècle et les autres chroniques l'omettent très souvent.

Ce flottement dans l'utilisation de cette enseigne par les illustrateurs nous semble avoir son origine dans le caractère mal défini de ces corps francs. Car qu'était-ce qu'un corps franc? A vrai dire, tous les rassemblements de jeunes gens plus ou moins aguerris et plus ou moins contrôlés par les autorités. Ils se regroupaient spontanément, aussi bien parfois pour rafler un butin que pour maintenir l'ordre en temps de crise, comme ces bons gars («gut gesellen») de Berne, de l'Entlebuch et d'Unterwald qui chassèrent les Anglais («Gugler») à Buttisholz. C'était aussi bien des hordes vagabondes et incontrôlables que des unités d'élites exécutant une mission plus ou moins officielle³⁹. Ces rassemblements ont-ils arboré notre fanion? Cela ne nous paraît guère concevable. Tout au plus cela pouvait-il être le cas des derniers nommés. Ne serait-il pas possible que l'octroi d'un fanion à croix blanche à un corps franc ait fait partie des mesures de contrôle de ces mouvements spontanés par les autorités⁴⁰?

Comment peut-on expliquer que ce fanion des corps francs soit, lui aussi, constitué de la croix blanche sur fond rouge? On a cherché à le faire procéder du fanion bernois, ce qui nous paraît peu probable, vu le caractère d'enseigne officielle bernoise que celle-ci avait à l'époque de la rédaction des chroniques illustrées, dans les années quatre-vingts.

Il nous paraît être plus probant de chercher l'explication dans la fonction du fanion. Les décisions de la Diète — seules sources écrites donnant de plus amples informations à ce sujet — n'entrent en ligne de compte que très tard. Elles datent de 1474, 1480 et 1499. A cette époque les corps francs — peut-on encore les appeler ainsi? — apparaissent à peu près intégrés dans l'organisation militaire des Confédérés: ce sont des troupes mixtes, rassemblant des guerriers de plusieurs cantons, et dont la responsabilité n'était plus assumée par les autorités militaires d'un seul canton, mais par tous les Confédérés.

³⁹Buttisholz: *Berner Chronik*, I, p. 204; corps francs: A. Sennhauser, *Hauptmann und Führung im Schweizerkrieg des Mittelalters*, Diss. Zürich, 1965, pp. 128-163.

⁴⁰Si oui, cela expliquerait le double sens du fanion à croix blanche, tel qu'il se manifeste dans les chroniques: la ville aurait conféré aux corps francs qui se formaient le fanion officiel. Pour Bâle, nous avons au moins un indice qui montre que c'était la ville qui faisait confectionner l'enseigne du corps franc: «von der friheit Baner ze molende», 1415, *Wochenausgabenbuch* 4, p. 90 (AE Bâle, Finanz G.4). Malheureusement, nous n'avons aucune indication sur la configuration de cette bannière.

Le contemporain et son neveu anachronique:



Ill. n° 7: Le départ des Confédérés avec le duc de Lotharingue de Bâle pour Nancy en 1477. On remarquera les fanions d'Uri, de Zurich, de Zoug, de Soleure, de Fribourg, de Glaris, de Schwytz et – au premier rang – le fanion à croix blanche de Berne. Au fond à gauche, deux fanions lotharinguiens (Diebold Schilling, *Berner Chronik* [1478–1484], t. IV. p. 842).

Quelle enseigne ces troupes allaient-elles alors arborer? Car, ne l'oublions pas, à cette époque chaque canton arborait encore sa propre bannière. Même si les troupes cantonales se réunissaient sous un commandement suprême, c'était la bannière ou le fanion du canton dont le chef élu était originaire qu'on élevait au rang d'enseigne commune⁴¹. Or il existait au moins une enseigne commune à tous les guerriers suisses, c'était la croix flottante qu'ils attachaient à leurs vêtements, selon la tradition depuis la bataille de Laupen⁴². Serait-ce aller chercher trop loin que de supposer que c'est de cette enseigne commune que la croix blanche a été introduite dans le fanion des troupes communes? En tout cas, ce fanion était en quelque sorte un signe neutre qui ne relevait d'aucune compétence cantonale. C'est ainsi qu'il s'appelait le fanion commun («gemain gesellschaftsfenly») ou le fanion libre («fryfendli»); il avait un caractère subalterne et perdait sa fonction dès qu'un canton, mobilisant toutes ses forces, reprenait la conduite des opérations⁴³. Il avait bien sûr la croix blanche sur fond

⁴¹1476 à Fribourg après avoir élu Hans Waldmann comme chef suprême: «Also schlugend die andren Eigenossen alle ire fenlin uff und zugend under miner herren von Zürich fenlin.» (E. Gagliardi, *Dokumente zur Geschichte des Bürgermeisters Hans Waldmann*, t. I, Zurich, 1911, p. 162, note). De même en 1499, «do zugen die eidgenossen uff ein berg mit 2000 mannen mit der paner von Urseren, dero huptman was Heini Wolleb von Urseren» (Chronique de Ludwig Fehr, dans *Der Geschichtsfreund*, 2, 1845, p. 144).

⁴²En fait la tradition ne commence qu'avec la chronique de Conrad Justinger en 1420 (éd. G. Studer, Berne, 1871, p. 87). Le *Conflictus Laupensis* par contre n'est qu'une traduction tardive de Justinger: H. Strahm, «Die Narratio proelii Laupensis. Eine quellenkritische Untersuchung», dans *Festgabe Hans v. Greyerz*, Berne, 1969, pp. 101-130, réédité dans, du même auteur, *Der Chronist Konrad Justinger und seine Berner Chronik von 1420*, Berne, 1978, pp. 109-139. Les chroniques illustrées traitent ce signe différemment: *Tschachtlan* le montre toujours; *Schilling Berner Chronik*, ne le peint qu'à partir de l'expédition à Mulhouse, pendant la guerre de Zurich, il ne montre que les croix rouges des adversaires; *Schilling Spiezener Chronik* le montre toujours; *Schilling Luzerner Chronik 1513*, le montre toujours; ZB Zürich A 5 ne le représente jamais. Le fait est certain L. Zehnder, *op. cit.*, pp. 140-142.

⁴³La fonction ressort nettement d'une décision de la Diète de 1540 (17 novembre): «dass gemeldt unser Zusätzer ein rott Vendlin mit einem wyssen Crütz zu Schaffhusen söllend...ufrichten, doch mit dissem Vorbehalt: wo sich ergeben, dass unsern Herren und Oberen mit ir Zeichen und Macht zu inen hinus kommend alldann soll söllich fry Fendli undergeschlagen und sich jeder zu seiner Herren...Zeichen verfügen...» [*Amtliche Sammlung der älteren Eidgenössischen Abschiede*, série 1245-1798, 1839-1890 (cité: EA), t. IV/1 c, p. 1272].

rouge, bien que les sources écrites ne le confirment explicitement qu'en 1499⁴⁴.

Il s'agirait donc d'un développement analogue à celui qu'ont connu les fanions cantonaux, et par là nous rejoignons la quatrième des thèses que nous avons mentionnées plus haut. En effet ceux-ci sont dotés depuis les années soixante-dix de croix blanches dès qu'une expédition, à ce qu'il semble, sortait de l'aire directe d'influence suisse. Ainsi l'expédition vers Mulhouse en 1474 se fit-elle d'abord sous les fanions cantonaux et locaux dotés de croix, avant que le fanion commun ne fût adopté. C'est une décision de la Diète, et en même temps la première source écrite, qui nous renseigne là-dessus⁴⁵. Les chroniques illustrées mentionnent cette enseigne à l'occasion de l'expédition de Nancy en 1477. La première, terminée bien avant Nancy, celle de Tschachtlan, ne sait encore rien de cette enseigne; ce n'est que la chronique officielle de Berne qui l'introduisit. Si, en 1513, le Schilling lucernois peint des croix sur des fanions et bannières dans des représentations de 1410, cela nous semble être un anachronisme, influencé par sa situation vécue. Le Schilling bernois nous paraît être sur ce point nettement plus digne de foi puisqu'il a vécu en témoin oculaire l'époque des guerres de Bourgogne dont faisait partie l'expédition de Nancy⁴⁶ (cf. illustrations nos 7 et 8).

⁴⁴EA III, p. 613. La toute première mention écrite de ce fanion dans les comptes de la ville de Bienne ne précise pas s'il s'agit d'une enseigne bernoise ou confédérale: «Als allerlei Knechte hie durchzugent mit dem roten fennlin mit dem wissen krütz», 1475 (cité d'après *Blätter für bernische Geschichte, Kunst- und Altertumskunde*, 1, 1905, p. 75). Nous n'insisterons pas sur la couleur rouge, dont l'origine et la signification sont difficiles à expliquer. Notons que ce fanion pouvait aussi être peint en bleu ou alors bariolé par la *Chronique de Lucerne* en 1513: f.58v (1477), f.104v (1477), f.134v (1487).

⁴⁵EA II, p. 488: «und damit all ander fenly und krütz lassen ruwen», à l'occasion de l'introduction du «gemein gesellschaftsfenly».

⁴⁶Schilling, *Berner Chronik*, IV, p. 844 (le fanion de Soleure et de Schwytz). Le rare usage qu'en fait Schilling montre qu'à son époque cette enseigne était encore inhabituelle. *Schilling Luzerner Chronik*, f.32r (1410), f.45r, 46r, 47r (1444), f.98r (1476), 118r (1477). Il n'y a que deux drapeaux datant d'avant la guerre de Bourgogne et portant la croix blanche: le fanion dit de Sempach d'Uri (Bruckner, pl. 3, p. 126 n° 734) et un fanion zurichois de 1437 (Bruckner, p. 142 n° 844). Mais la possibilité que la croix ait été ajoutée ultérieurement est grande: la croix du fanion d'Uri est peinte, celle du fanion zurichois est cousue sur le tissu. Voir aussi Mühlemann, *op. cit.*, pp. 29 et 51; A. Meyer dans *Die Kunstdenkmäler der Schweiz, Kanton Schwyz*, I, nouvelle éd., Bâle, 1976, (cité KDM, Schwytz) date un fanion à la croix blanche des XIV-XV^e siècles, corrigeant ainsi Bruckner, p. 109 n° 628 qui nous semble le dater trop tard (XVII^e siècle). Mais cette datation se

En résumé, il est de notre avis qu'en ce qui concerne l'adoption de la croix blanche pour les drapeaux, il y a deux lignes de tradition: l'une bernoise qui ne nous préoccupe pas davantage, l'autre confédérale. Dans le cadre de la Confédération, la croix sur les drapeaux a découlé des croix flottantes que les Confédérés fixaient à leurs vêtements. La croix dans le fanion commun apparaît probablement au milieu du XV^e siècle. Celui-ci est certainement là avant la fin des années soixante (Tschachtlan). Elle trouve sa place dans les fanions et bannières cantonaux au plus tôt dans la première moitié des années soixante-dix de ce siècle, puis les choses en restèrent là pour le Moyen Age⁴⁷. Ce n'est qu'au XVI^e siècle que la croix commença à elle seule à revêtir sur les drapeaux le caractère d'emblème suisse, et l'on sait quel rôle les corps suisses à l'étranger jouèrent dans cette évolution. Enfin, depuis le milieu du XVI^e siècle, on commença à concevoir de réelles armoiries suisses, représentant la croix d'argent sur fond de gueules⁴⁸.

4. UNE APPROCHE NOUVELLE: LA MENTALITÉ

Vu l'état actuel de la question, il nous paraît tentant de nous approcher du problème d'une autre manière. Nous nous demandons quelle signification les Confédérés du XV^e siècle ont attribuée à leurs drapeaux?

Ce qui nous frappe au premier abord, c'est le peu de cas qu'ils font de la petite croix blanche! Aucune chanson ne la mentionne, aucun propos n'est émis sur l'origine de cette croix dans les enseignes suisses. Si nous comparons ce silence aux multiples légendes qui ont été créées au sujet des armoiries et bannières cantonales — que ce soit celles de Berne, de Schwytz, d'Uri, d'Unterwald ou d'autres —, ce

basant sur le seul caractère paléographique d'une courte notice attachée au fanion nous paraît sujette à caution.

⁴⁷Nous ne revenons plus à la «bannière des Suisses à Tannenberg 1410», voir à ce sujet S. Ekdahl, *Die «Banderia Prutenorum» des Jan Dlugosz. Eine Quelle zur Schlacht bei Tannenberg 1410*, Göttingen, 1976 (*Abhandlungen der Akademie der Wissenschaft in Göttingen, Philosophisch-Historische Klasse*, DF 104); G. P. Marchal, «Szwajcarzy w bitwie pod Grunwaldem 1410? O notatce o «gens et natio sweyczerorum» w Banderia Prutenorum Jana Dlugosza (Schweizer in der Schlacht von Tannenberg, 1410? Zur Notiz über die «gens et natio sweyczerorum» in der «Banderia Prutenorum» von Jan Dlugosz)» dans *Zapiski Historyczne*, 44, 1979, pp. 5-17.

⁴⁸Mühlemann, *op. cit.*, pp. 14 sq.; Liebenau, *op. cit.*; voir aussi Gessler, *op. cit.*



III. n° 8: Le départ des Confédérés pour Nancy. Toutes les bannières et fanions sont dotés de croix. L'image nous montre d'ailleurs les coutumes religieuses des guerriers suisses: au premier plan, la récitation des cinq Pater Noster et Ave Maria les «bras écartés» («mit zertanen armen») et, à genoux au fond à droite, deux dominicains postés sur deux tas de fumier bénissent la troupe l'hostie à la main. Tout au fond, les deux chefs inspectent et harangent la troupe (Diebold Schilling de Lucerne, *Schweizer Chronik* [1513], f. 118r).

silence est de poids⁴⁹. Dans les sources écrites, la croix apparaît tout d'un coup, comme une chose qui va de soi, lorsque les décisions de la Diète commencent à la mentionner à partir de 1474. Il y a pourtant une décision de 1480 comprenant une petite phrase qui nous rend attentifs: il faut mettre la petite croix sur les fanions dit la décision. Pourquoi? Était-ce l'ancienne marque de reconnaissance des guerriers suisses et fallait-il une enseigne commune à tous pour des raisons de discipline? Loin de là! l'argument de la Diète dépasse le cadre rationnel «puisque, dit-elle, cette croix nous a toujours été salutaire»⁵⁰.

Quelle est l'idée qui se cache derrière cette formulation? Les chansons historiques semblent nous indiquer une voie pour résoudre ce problème.

Les chansons qui exaltent les victoires des Confédérés, d'abord sur Charles le Téméraire de Bourgogne, plus tard sur les lansquenets de l'Empire, contiennent presque toujours un passage où sont mentionnés tous ceux qui participaient à ces hauts faits de l'histoire contemporaine. Or, la manière dont quelques-unes de ces évocations sont faites est assez significative pour que nous devions l'observer de plus près.

Nous commençons par la chanson de Veit Weber *Von denen von Friburg* (1475). Presque toute la chanson n'est qu'une énumération des Confédérés qui vont venir au secours de Fribourg, au cas où la menace savoyarde et bourguignonne s'abattrait sur la ville. La plupart des villes et des vallées ne sont mentionnées que pour faire allusion à leurs vaillants guerriers. La ville de Berne et la vallée d'Uri sont — qui s'en étonnerait! — évoquées par leur figure héraldique: l'ours indompté de Berne viendra et le taureau d'Uri dresse déjà ses cornes⁵¹. C'est uniquement pour Schwytz que Weber se montre plus explicite: «Sur leur [les Schwytzois] bannière est peinte la Passion de Dieu, une image de toute la chrétienté. Avec elle, ils chassent tous ceux qui leur font tort.»⁵² Dans deux chansons qui exaltent la victoire des Confédérés à Grandson en 1476, nous remarquons le même traitement spécial accordé à Schwytz. «Chez les Schwytzois il y a le

⁴⁹Voir à ce sujet Marchal; Berne: *Conrad Justinger Berner Chronik*, éd. G. Studer, Berne, 1871, p. 8.

⁵⁰EA, III/1, p. 78, «...dz jedermann in sin Venly ein wiss krüz macht, das sig gemeinen eidgenossen noch bisher wol erschossen.»

⁵¹Liliencron, t. II, p. 70 n° 137, strophes 12 et 17.

⁵²*Ibidem*, p. 71, strophe 18: «ir paner ist gemolet / mit gotes liden fron, / ein Spiegel aller cristenheit, / darmit tond si vertriben, / was inen tut zu leid.»

crucifix avec la Sainte Passion divine», précise un poète lucernois⁵³; un auteur anonyme ajoute: «la bannière de Schwytz est rouge, où Dieu le prince suprême est fixé à la vraie croix»⁵⁴. L'attention particulière portée par les chansons historiques à la bannière de Schwytz apparaît aussi — bien que très discrètement — dans une chanson de la guerre de Souabe en 1499. Là encore, c'est une rapide énumération des participants. C'est à nouveau lorsque vient le tour de Schwytz que nous avons une mention plus explicite: «Schwytz prend en main la bannière.»⁵⁵ Et encore en 1515, à l'occasion de l'union des Confédérés avec Mulhouse en Alsace, le Lucernois Hans Wik célèbre la bannière de Schwytz comme celle «sous laquelle tout Confédéré est en bonne garde»⁵⁶. Précisons que ce ne sont pas des poètes de Schwytz qui font de la propagande *pro domo*; quant à la chanson de Veit Weber, elle ne poursuit qu'un but, encourager la population de sa ville gravement menacée.

Ces observations nous amènent à nous demander quelle était donc cette bannière schwytzoise? Nous avons expliqué ailleurs notre point de vue à ce sujet⁵⁷, et il ne nous reste ici qu'à le résumer et à y ajouter quelques précisions. La bannière schwytzoise se composait au bas Moyen Age de deux éléments: une étoffe rouge et un carré d'angle représentant le Christ crucifié au milieu de ses armes, c'est-à-dire les instruments de la Passion. La bannière était d'abord uniquement rouge⁵⁸, et ce n'est que plus tard, à une époque inconnue, mais certainement avant le privilège de Sixte IV de 1479, que le carré d'angle a été ajouté. Des comparaisons stylistiques et des observations concernant la dévotion à la passion divine nous ont amenés à le dater de la fin du XIV^e siècle (cf. illustrations nos 5 et 6).

⁵³*Ibidem* p. 74 n° 138 strophe 2: «und Swiz, das crucifix ich meld / mit götlicher marter frone» (auteur: Hans Viol ou Rudolf von Montigel?).

⁵⁴*Ibidem*, p. 82, strophe 8: «Von Schwiz das paner das ist rot, / da got der höchste fürste / am gewaren froncruz stat.»

⁵⁵*Ibidem*, p. 383, strophe 10: «...von Glaris und von Uri, / Schwiz nimts panner in die Hand; / Wallis zu der Stelle, / Unterwalden kund...»

⁵⁶*Ibidem*, t. III, p. 163, n° 9: «Schweiz (i.e. Schwytz) das thun ich loben, / ei sie thund den ehren gleich; / wo sie ziehend in das felde / da führend sie das heilig reich, / sie zugen dran mit fryem mut, / ihr bildung in dem paner stat, / al eidgenössisch in guter hut.» Pour l'interprétation de ce passage, voir Marchal, pp. 36-40.

⁵⁷Marchal, pp. 9-40.

⁵⁸KDM, Schwytz, pp. 23 *sq.*, suppose par contre que les bannières ont été raccourcies, ce qui expliquerait le manque de trace de couture.

Toutes les chroniques illustrées depuis la fin des années soixante du XV^e siècle le montrent, mais elles ont cherché à le formuler différemment. La manière dont le Schilling bernois peint ce signe dans sa chronique officielle et dans sa chronique privée dite de Spiez est particulièrement révélatrice⁵⁹. On ne saurait interpréter sur ce point les chroniques illustrées comme des témoignages héraldiques exacts⁶⁰ (cf. illustrations nos 1, 2 et 3).

Nous nous trouvons sur un terrain plus sûr sitôt que nous nous occupons des vitraux (cf. illustration n° 4). André Meyer en a fait l'inventaire: entre 1501 et 1608, l'écrasante majorité des vitraux représentant à côté des armoiries le porte-bannière montre le carré d'angle aux instruments de la Passion du Christ⁶¹. Le carré n'a pas encore été remplacé par la petite croix blanche. Un vitrail de 1553 où sont présentés et le carré d'angle et la petite croix blanche montre bien qu'il s'agit de deux choses différentes: respectivement le signe schwytois et le signe commun des Confédérés. La constance frappante avec laquelle les vitraux sont peints durant un siècle est sans équivoque. C'est bien le carré d'angle aux instruments de la Passion du Christ qu'on a considéré comme une enseigne schwytoise, et c'est celle-ci qui s'est trouvée sur cette bannière jusqu'au début du XVII^e siècle.

Or, ces instruments de la Passion du Christ jouissaient au bas Moyen Age, dans la piété populaire, à laquelle se mêlait si facilement la superstition, d'un prestige indéniable. Ils n'étaient pas seulement un moyen pour gagner des indulgences, ils avaient aussi la force d'écarter des périls toujours présents et surtout d'empêcher la mort subite. Avoir ces images sur soi — cousues sur la chemise par exemple —

⁵⁹Le Schilling lucernois ne semble pas avoir trouvé une formule convaincante et change souvent, *Luzerner Chronik 1513*, f.2, 8v, 11v, 12r, 40v, 42v, 44r, 63v, 89r, 97v et 99v pour ne citer que quelques-unes de ces variantes.

⁶⁰Ce manque de critique de sources est à l'origine de l'exposé peu convaincant dans KDM, Schwytz, pp. 20-22.

⁶¹KDM, Schwytz, pp. 27 ss.: 18 vitraux sur 24. Un sondage de contrôle a montré que les nos 5, 18 et 22 ont également le carré d'angle aux armes du Christ. Seuls deux vitraux (nos 24 et 27) montrent un autre sujet, la crucifixion *cum adstantibus* — dont le dernier nommé nous semble particulièrement suspect puisqu'il montre déjà l'écusson avec la petite croix blanche. Ne cachons pas que le tableau exécuté par Humbert Maraschet en 1584-1586 à Berne montre une petite croix blanche (Historisches Museum, Berne). Serait-ce la croix confédérale sur une bannière sans carré d'angle? La reproduction du vitrail important et inédit de 1553, qui se trouve au Turmmuseum à Schwytz, est malheureusement rendue impossible par le fait que la photo n'a pas pu être retrouvée à l'Institut de Grandson.

représentait déjà une protection contre les pires malheurs. On n'avait qu'à les regarder et l'on pouvait déjà bénéficier des indulgences. Des signes protecteurs d'une force extraordinaire, voilà ce qu'étaient les armes du Christ dans la croyance populaire du bas Moyen Age.

On comprend alors l'importance qu'avait la bannière schwytzoise pour les auteurs des chansons historiques et, bien sûr, pas seulement pour eux. En effet, si nous regardons les bannières des autres cantons, villes et régions, nous remarquons ça et là des éléments de la passion du Christ. Uri arborait également un carré d'angle empreint de la dévotion à la Passion. Si les papes Sixte IV et surtout Jules II distribuèrent en 1479 et en 1512 le privilège de pouvoir fixer sur les bannières des carrés d'angle religieux comprenant souvent des éléments de la Passion, c'est qu'ils répondirent — ne nous y méprenons pas — à une dévotion déjà existante chez les Confédérés⁶².

En fait, pour qui étudie les coutumes religieuses des Confédérés au XV^e siècle, il ne peut lui échapper combien ces coutumes sont empreintes de dévotion à la Passion du Seigneur. Des recherches récentes ont montré en Suisse une tradition tout à fait particulière de prières qui attribuent à la Passion une place prédominante: c'est la récitation à genoux et les bras écartés de cinq Pater Noster et cinq Ave Maria avant la bataille (cf. illustration n° 8). L'intention s'exprime peut-être le mieux dans l'exhortation du capitaine Heini Wolleb lors de la bataille de Frastanz en 1499: «Prions à la mémoire de la très haute Passion du Christ et de ses cinq blessures pour qu'il nous donne par sa passion et par sa mort la force de vaincre l'ennemi.»⁶³ C'est la «Grande prière des Confédérés», une longue et fatigante dévotion concentrée surtout sur la Passion et où est insérée une intention de prière en faveur justement de la bannière⁶⁴. C'est enfin la «Grande

⁶²Bruckner, p. 40 (Uri), pl. 80 (Saint-Gall), p. 186 (Saanen), p. 187 et 137 n° 803 (Winterthur), etc. Dans les chroniques illustrées, on trouve des allusions à des carrés d'angle dans le cas d'Uri (ZB Zurich A 5, pp. 436, 534 et 900) et de Lucerne [*Schilling, Luzerner Chronik*, f.63v (1460), 124r (1479), 131r et 136r (1478, bel exemple)]. En 1507 les gens de Nidwald décidèrent d'assister à l'expédition romaine projetée par Maximilien, «puisque'ils avaient le privilège d'arborer dans leur bannière la passion du Christ» (cité d'après A. Hauser, *Das eidgenössische Nationalbewusstsein*, Zurich/Leipzig, 1941, p. 55).

⁶³P. Ochsenbein, «Beten "mit zertanen armen" - ein alteidgenössischer Brauch», dans *Schweizer Archiv für Volkskunde*, 75, 1979, pp. 129-172 (cité p. 130).

⁶⁴Du même auteur: «"Grosses Gebet der Eidgenossen" und "Grosses allgemeines Gebet" - zwei Volksandachten im 16. Jh.», dans *Revue suisse d'histoire ecclésiastique*, 73, 1979, pp. 243-255. Marchal, pp. 35-40.

prière générale», que l'on disait surtout en temps de crise, et dont la signification ressort peut-être le mieux de l'opuscule sur la guerre de Souabe écrit par le Lucernois Nicolas Schradin: «Dieu est vénéré par eux tôt et tard, par les femmes et les hommes dans la Grande prière. Tout le monde peut apprécier la grâce divine, car la force des Confédérés n'émane pas d'eux, c'est de Dieu seul qu'ils tiennent la puissance.»⁶⁵ L'importance de la Passion du Christ pour les Confédérés ressort aussi d'autres sources. L'archevêque de Besançon semble l'avoir bien connue lorsqu'il pria les Bernois en 1477 de faire la paix avec la Bourgogne: il les implora «au nom de la mort amère de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, de la croix, des clous, de la lance et de la couronne d'épines, au nom des cinq blessures et de toute la passion» et, apparemment, il les toucha profondément⁶⁶. Et que penser des interminables altercations qui opposaient les Confédérés, surtout Berne et Schwytz, au sujet du reliquaire bourguignon pris à Grandson, qui contenait justement ces reliques si précieuses de la Passion: des fragments de la croix, de la couronne d'épine, de la lance, de la verge et du fléau, de la sainte tombe, du saint habit, de la nappe utilisée lors de la sainte cène et ainsi de suite⁶⁷. On ne saurait douter du caractère particulier et intense qu'avait chez les Confédérés la dévotion à la Passion du Christ.

Une observation de genre terminologique semble appuyer notre thèse. Au XV^e siècle – nous l'avons vu – on parle seulement d'une part de la «passion» ou du «signe de la passion du Christ» ou encore du «crucifié», d'autre part de «la croix» ou de «la croix blanche». Ce n'est qu'au XVI^e siècle qu'on commence à parler de la «Croix suisse». C'est d'abord à l'étranger qu'on utilise ce terme: c'est Heinrich Hug dans sa chronique de Villingen, qui remarque en 1519, que les gens de Rottweil ont fixé sur leurs vêtements «de grandes croix suisses blanches»⁶⁸. L'Alsacien Valentin Boltz, aumônier et

⁶⁵Ed. dans *Der Geschichtsfreund*, 4, 1847, p. 65: «Got wirt von inen geerot fru und spat / mit grooszem gepet von wib und mann / die gnad gottess mengklich wol trachten kan, / dass die stergki nit flüsszdt ussz der eidgenossenschaft / allein so hat sy von gott die krafft». Il s'agit bien de la «Grande prière générale» et non de la «Grande prière des Confédérés» puisqu'apparemment c'est une prière continue («fru und spat»).

⁶⁶*Schilling, Berner Chronik* (éd. G. Tobler), II, p. 155.

⁶⁷Ce n'est qu'en 1483 qu'on décida de partager ce butin, Stückelberger, *op. cit.*, pp. 73 ss., n^{os} 362, 364-66, 369, 373 et 382-87. F. Deuchler, *Die Burgunderbeute*, Berne, 1963, pp. 165 ss.

⁶⁸ Les indications suivantes ne sont pas exhaustives: *Heinrich Hugs Villingen Chronik von 1495–1533*, éd. p. C. RÖDER (*Bibliothek d. literarischen Vereins in Stuttgart* 164), Tübingen 1883, 77.

auteur de théâtre à Bâle, dans son «Weltspiegel» de 1550 fait affirmer par le représentant de Zurich sa fidélité à la croix suisse: «Seigneur de Schwyz, il me plaît d'être fidèle à la croix suisse et de rester ensemble pour le meilleur et le pire». ⁶⁹ En 1553 la diète emploie le terme de «croix confédérale» au sujet de la croix sur la monnaie de Schwyz⁷⁰. Enfin lorsqu'au début du XVII^e siècle Berne a cherché à introduire chez les contingents régionaux des drapeaux uniformes avec une grande croix blanche, on en parle comme de «la croix suisse»⁷¹. On l'aura certainement remarqué: la terminologie suit de près l'évolution héraldique de la croix blanche, qui à la même époque devient l'emblème national dans les armoiries suisses.

Si nous nous demandons quelles idées les anciens Confédérés associaient à la croix, c'est bien du côté de cette dévotion si vivante, qu'à notre avis, il faut chercher la réponse. Si une croix — selon la formulation de la Diète — avait été salutaire aux Confédérés, c'était bien celle dans laquelle les contemporains ont reconnu le signe de la Passion divine. Ne pourrait-on pas imaginer que pour les contemporains du XV^e siècle, la croix blanche — devenue le signe commun officiel — eût représenté une symbolisation de ces croyances profondes, croyances qui avaient trouvé auparavant dans le carré d'angle de la bannière schwytzoise leur première expression explicite?

Résumons donc notre thèse: en ce qui concerne sa forme héraldique, la croix sur les drapeaux suisses serait l'héritière de la croix flottante sur les vêtements des Confédérés; en ce qui concerne le contenu, sa signification, intimement ressentie par les contemporains, serait issue du carré d'angle schwytzois aux instruments de la Passion du Christ. C'est là une thèse que nous soumettons à la discussion. Comparée aux autres thèses formulées à propos de la signification de la croix blanche sur fond rouge, celle-ci a l'avantage de chercher à prendre en considération les opinions et les représentations mentales des Confédérés du bas Moyen Age; de ce fait, elle a de meilleures chances de ne pas être qu'une légende moderne.

⁶⁹ «Valentin Boltz, *Der Weltspiegel*», éd. p. J. BAECHTOLD dans *Schweizer Schauspiele des 16. Jh.* t. 2, Zurich 1891, p. 162 s. vers 1347 s., 5427 s.: «Jetzt mag ich syn mit freuden schwytz / So bstätiget ist das Schwyzer krütz!». Vers 1341 ss., Boltz déduit la croix suisse de la croix schwytzoise.

⁷⁰ Cité d'après LIEBENAU, *op. cit.*, 122.

⁷¹ La réponse de l'Obersieental: AE Berne, Kriegswesen no. 248/5 «mit einem schwytzer krütz».

Réimpression des Actes du Colloque «Histoire et belles histoires de la Suisse», publiés dans «ITINERA», fasc. 9, 1989, avec la permission de l'auteur.

Adresse de l'auteur: Prof. Dr. Guy P. Marchal Adligenswilerstrasse 16 CH-6000 Luzern